

# CHARTRE JOUEUR(SE) - FAMILLE - CLUB

DEVOIR DE L'EDUCATEUR, DE LA FAMILLE ET DES ENFANTS

## Présence-assiduité

Toute absence doit être signalée aux responsables administratifs et/ou éducateurs la semaine ou le jour avant le rassemblement (entraînements ou rencontres)

S'engager dans une association sportive nécessite un certain nombre de concessions : les entraînements et tournois étant prévus à l'avance, toute absence injustifiée pénalise l'ensemble d'un groupe et le bon fonctionnement de toute une structure.

## Prise en charge : "l'avant et l'après"

- Tout enfant doit être accompagné sur le lieu de prise en charge défini préalablement et confié à son éducateur ou aux responsables de l'école de rugby présents sur le site.
- **Pour ceux qui se rendent au lieu de rendez-vous seuls, une lettre de décharge parentale devra être fournie au club en début de saison. Aucun départ d'enfant ne sera autorisé sans cette missive ou la présence d'une autorité parentale.**
- La prise en charge des jeunes se fait aux horaires de ramassage ou d'entraînement soit de 14h à 17h. Veuillez respecter le temps de chacun
- En outre, nous nous engageons à vous tenir au courant de nos retours lors de nos déplacements.

## Code du sportif

- Se conformer aux règles du jeu ;
- Respecter les décisions de l'arbitre ;
- Respecter adversaires et partenaires ;
- Refuser toute forme de violence et de tricherie ;
- Être maître de soi en toutes circonstances ;
- Être loyal dans le sport et dans la vie ;
- Être exemplaire généreux et tolérant.

## Respect des lieux et du matériel

- L'école de rugby fournit un lieu d'entraînement (terrain + vestiaires) qui sont entretenus et qu'il faut donc respecter.
- De même, le matériel inhérent aux entraînements doit être traité avec égard, nettoyé et rangé par tous. Chacun veillera donc au bon usage de ce matériel.
- Par ailleurs, le bus (ou tout autre moyen de transport) ne doit pas être détérioré de quelques façons que ce soit. Les trajets doivent se faire dans un calme relatif afin de ne pas perturber le conducteur ainsi que toute autre personne.

## Respect de l'individu

- L'école de rugby est un lieu de détente et d'apprentissage, Pour préserver cela, le respect des individus de l'école est OBLIGATOIRE, qu'ils soient éducateurs, enfants, parents ou intervenants extérieurs (Interdiction d'insulter, de maltraiter, de se moquer, etc..),
- En signant cette charte, j'ai conscience de son contenu et m'engage à la respecter. Dans le cas contraire, je me soumettrais aux sanctions jugées nécessaires par les intervenants concernés (sanctions personnelles et/ou financières selon la gravité de la faute ou des dégradations).

SIGNATURES

ENFANT (Nom)

PARENTS

CLUB